

Image not found or type unknown



Droit de succession testamentaire avant naissances des enfants

Par **Floyolo27**, le **03/10/2019** à **09:47**

Bonjour, comme je vous l'ai expliqué la dernière fois, j'ai perdu mon compagnon le 15 août dernier. Je suis consciente que je n'ai aucun droit du fait que nous n'étions ni mariés et ni pacsés. Cependant j'aurais voulu que vous m'éclaireriez sur un point. Il avait fait un testament en 1997 avant la naissance de sa première fille née en 1998. D'après ce que j'en sais, il avait désigné des membres de sa famille comme légataires. Lors du partage de sa maison suite à son divorce, était toujours en cours. Son ex-femme voulant garder la maison devait lui racheter sa part. Maintenant qu'il n'est plus là comment cela va ce passer. Que vont récupérer ses filles qui sont 2 et les autres légataires qui je pense sont ses parents?